



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
28 mars 2024
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024
3-7 juin 2024, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents
et plan de travail provisoires**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1 Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
2 Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.	3
3 Audit interne et investigations	3
4 Déontologie	5
5 Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.	6
6 Visites sur le terrain.	6
19 Évaluation par une tierce partie des fonctions de gouvernance et de contrôle des Conseils d'administration.	7
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
7 Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, y compris du rapport annuel de l'Administrateur pour 2023	7
8 Questions financières, budgétaires et administratives	8
9 Égalité des genres au PNUD.	8
10 Évaluation du PNUD.	9
11 Programmes de pays du PNUD et questions connexes.	10
12 Fonds d'équipement des Nations Unies.	10



13	Volontaires des Nations Unies	11
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
14	Rapport annuel de la Directrice exécutive	11
15	Questions financières, budgétaires et administratives	12
16	Évaluation du FNUAP	13
17	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	13
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
18	Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS	13
20	Questions diverses	14
	Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour la session annuelle de 2024	15

Ordre du jour annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session annuelle de 2024 et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Il souhaitera peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2024. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour qu'ils fassent part de leurs observations ; la version définitive du rapport tient compte des observations reçues dans les délais impartis.

Documentation :

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires ([DP/2024/L.2](#))

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2024 ([DP/2024/8](#))

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2024 ([DP/2024/9](#))

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Conformément à la décision 2019/4 du Conseil d'administration et aux décisions 2022/14 et 2023/6 qu'il a prises ultérieurement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) rendront compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités », et de la résolution [76/4](#) de l'Assemblée intitulée, « Examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment de ses modalités de financement ». Cet exercice s'inscrit dans le champ d'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ».

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la mise à jour du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement, y compris des annexes qui montrent les progrès accomplis à l'aune de la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Point 3

Audit interne et investigations

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations. La structure et le contenu de ces rapports sont harmonisés ; ils sont également mis en

concordance avec ceux des rapports annuels du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

En application de la décision 2016/13 du Conseil d'administration, le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD soumet le présent rapport, qui porte sur les activités qu'il a menées en 2023. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ; un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées ; un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit interne et d'investigation réponde aux attentes.

La réponse de l'administration à ce rapport fait l'objet d'un document distinct (conformément aux dispositions du document [DP/2008/16/Rev.1](#)).

Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP présente le rapport sur les services d'audit interne et d'investigation et les services consultatifs, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 en réponse aux décisions 2015/2, 2015/13, 2022/15 et 2022/22 du Conseil d'administration, ainsi qu'aux décisions antérieures pertinentes.

Le rapport comprend des informations sur : a) le mandat du Bureau ; b) l'opinion des auditeurs internes sur la gouvernance, la gestion des risques et la procédure de contrôle interne qui sont en place au FNUAP ; c) la déclaration sur l'indépendance du Bureau et la conformité aux normes professionnelles ; d) les ressources du Bureau pour 2023 ; e) les résultats de l'exécution du plan d'audit axé sur le risque de 2023 ; f) les grandes questions et recommandations découlant des services d'audit et d'investigation et des services consultatifs ; g) la publication des rapports d'audit interne ; h) les enquêtes, y compris des informations sur la nature des cas signalés et examinés, et les mesures prises.

Les annexes de ce rapport et la réponse de l'administration aux rapports annuels du Bureau des services d'audit et d'investigation et du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2024/CRP.2), ainsi que le mandat du Comité consultatif de supervision du FNUAP, sont consultables sur le site Web de celui-ci.

Le Groupe de l'audit interne et des enquêtes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) présente au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2015/13 en ce qui concerne les activités d'audit interne, le présent rapport contient : a) une opinion, établie compte tenu de la portée des travaux entrepris, sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation de l'UNOPS ; b) un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées ; d) un avis sur la question de savoir si les ressources allouées à la fonction sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit interne et d'investigation réponde aux attentes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

PNUD : rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023 ([DP/2024/10](#))

FNUAP : rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2023 ([DP/FPA/2024/6](#))

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP ([DP/FPA/2024/6/Add.1](#))

UNOPS : rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des enquêtes sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023 ([DP/OPS/2024/4](#))

Point 4

Déontologie

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

En application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration, le Bureau de la déontologie du PNUD soumet le présent rapport, qui porte sur les activités qu'il a menées en 2023. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le rapport par voie électronique et lors de sa 164^e session du 6 février 2024. Il s'agit du sixième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007.

Le rapport de 2023 du Bureau de la déontologie du FNUAP est soumis au Conseil d'administration en application du paragraphe 9 de la décision 2010/17 du Conseil d'administration : Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11/Amend.1](#)), le rapport a été révisé par le Groupe de la déontologie des Nations Unies en avril 2024, puis remis à la Directrice exécutive du FNUAP.

On y récapitule les activités que le Bureau de la déontologie du FNUAP a menées en 2023 et on y décrit les tendances observées dans les domaines d'activité relevant de son mandat. Il contient également des recommandations à l'intention de l'administration pour l'amélioration de la culture institutionnelle en matière d'intégrité et de conformité. La réponse de l'administration au rapport ([DP/FPA/2024/CRP.3](#)) est consultable sur le site Web du FNUAP.

Le rapport de l'UNOPS sur les activités de son Bureau de la déontologie est soumis au Conseil d'administration conformément au paragraphe 9 de sa décision 2010/17, dans laquelle le Bureau de la déontologie de l'UNOPS est prié de soumettre son rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle.

Conformément au paragraphe h) de la section 3 de la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2007/11](#), le Bureau de la déontologie de l'UNOPS soumet ce rapport chaque année à la Direction exécutive. De plus, conformément à la circulaire intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11/Amend.1](#), sect. 5.4), le Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le projet de rapport à sa 164^e session, le 6 février 2024. Le Comité consultatif de l'UNOPS pour les questions d'audit a examiné le projet de rapport en février 2024.

Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il s'agit du quinzième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2009.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

Activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2023 ([DP/2024/11](#))

FNUAP : rapport du Bureau de la déontologie 2023 ([DP/FPA/2024/7](#))

Activités menées par le Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2023 ([DP/OPS/2024/5](#))

Point 5

Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Au titre de ce point, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, conformément à la décision 2023/9, qui demandait la création d'un modèle de rapport plus homogène, feront un point sur les mesures prises par chacune de ces organisations en vue de prévenir et de combattre toutes les formes d'exploitation, d'atteinte et de harcèlement sexuels dans le cadre de leurs politiques, de leurs procédures et de leurs activités, et sur la manière dont ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour améliorer la culture institutionnelle à l'échelle du siège et aux niveaux régional et national en adoptant une approche centrée sur les victimes et les personnes survivantes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision concernant le compte rendu conjoint sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Point 6

Visites sur le terrain

Le Conseil d'administration examinera le rapport établi à la suite de la visite sur le terrain effectuée en Uruguay du 11 au 15 décembre 2023. Ce rapport a été rédigé par la délégation des membres du Conseil d'administration qui ont pris part à cette visite. Il présente l'évaluation faite par la délégation lors de la visite et comprend leurs observations, leurs recommandations et leur perception des difficultés rencontrées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS en Uruguay ainsi que des possibilités qui leur sont offertes.

Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Documentation :

Rapport sur la visite sur le terrain effectuée par des membres du Conseil d'administration en Uruguay ([DP/FPA/OPS/2024/1](#))

Point 19

Évaluation par une tierce partie des fonctions de gouvernance et de contrôle des Conseils d'administration

Dans sa décision 2022/22, le Conseil d'administration a demandé la réalisation d'une évaluation par une tierce partie de la manière dont il s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle. Une décision similaire ayant été prise par les Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, les Conseils d'administration ont décidé d'un commun accord que l'évaluation menée par une tierce partie porterait sur les Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. Les Conseils d'administration ont chargé le Corps commun d'inspection (CCI) de réaliser cette évaluation, qui a donné lieu au rapport intitulé « Review of governance and oversight of the Executive Boards of UNDP/UNFPA/UNOPS, UNICEF, and UN-Women » ([JIU/REP/2023/7](#)).

Le Conseil d'administration examinera les recommandations formulées dans ce rapport.

Débat consacré au PNUD

Point 7

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, y compris du rapport annuel de l'Administrateur pour 2023

Le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, qui a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2021/14, offre un cadre visant à permettre au PNUD de travailler avec les pays afin d'élargir les choix qui s'offrent aux personnes pour un avenir plus juste et durable, dans le but de construire un meilleur monde pour les peuples comme pour la planète comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'examen à mi-parcours du plan stratégique, y compris du rapport annuel de l'Administrateur, est l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis, de recenser les difficultés et les possibilités, et de distiller les enseignements tirés de l'expérience afin d'éclairer l'application effective du plan stratégique.

Conformément aux résolutions [59/267](#) et [62/246](#) de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une vue d'ensemble des réponses de l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2023, ainsi que l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le CCI en 2022 et 2021.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées sur les montants annuels des produits et des charges relatifs aux activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD et financées à l'aide des ressources ordinaires (ressources de base) et des ressources autres que les ressources de base (autres ressources).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation :

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, y compris du rapport annuel de l'Administrateur pour 2023 ([DP/2024/12](#))

Rapport du PNUD sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2023 ([DP/2024/12/Add.1](#))

Annexe statistique ([DP/2024/12/Add.2](#))

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives

Dans sa décision 2021/15, le Conseil d'administration a pris note du plan de ressources intégré du PNUD pour 2022-2025 et approuvé le budget intégré du PNUD pour 2022-2025, qui concerne les ressources ordinaires du plan intégré, y compris les ressources relatives aux activités programmatiques et institutionnelles. Le plan de ressources intégré fait partie intégrante du plan stratégique pour 2022-2025, dont il sous-tend et soutient l'application et le fonctionnement. Ce document présente un examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré, en mettant l'accent sur les progrès réalisés en 2022-2023 ; il décrit l'action menée par le PNUD pour soutenir les pays bénéficiaires de ses programmes, met en lumière les réussites passées et souligne les priorités stratégiques. Cet examen à mi-parcours doit être lu conjointement à l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ([DP/2024/12](#)).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation :

Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025 ([DP/2024/13](#))

Rapport du CCQAB sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025 ([DP/2024/14](#))

Point 9

Égalité des genres au PNUD

Le présent rapport fait état des progrès accomplis par le PNUD en 2023 au regard de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025, en faisant un point à mi-parcours près de deux ans après le début de sa mise en œuvre. Il ressort de ce rapport que des progrès rapides ont été réalisés malgré une période de crise et de recul de l'égalité des genres. Au cours des deux premières années de mise en œuvre de la Stratégie, le PNUD a atteint ses objectifs, développé de nouveaux domaines de travail et montré qu'il pouvait opérer une transformation structurelle, en faisant œuvre de sensibilisation, en innovant et en s'engageant dans un développement intégré. Le PNUD a commencé à apporter un soutien à long terme aux réformes fiscales et à la gouvernance fiscale tenant compte des questions de genre. Il a intégré l'égalité des genres dans la protection sociale, en englobant les soins non rémunérés et l'économie informelle. Il a intensifié l'aide apportée aux femmes pour leur permettre d'accéder à la justice, en particulier dans les cas de violence fondée sur le genre, notamment dans les situations de crise. Deux ans après le lancement de la Stratégie, le PNUD est mieux à même de faire face aux normes de genre négatives et de les infléchir, et comprend la nécessité de poursuivre son action et de renforcer ses capacités analytiques. Son label égalité des genres a été pleinement

déployé dans 90 % des pays, en tant que principal moyen d'opérer la transformation institutionnelle nécessaire pour atteindre l'égalité des genres.

Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Documentation :

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des genres pour 2022-2025 ([DP/2024/15](#))

Point 10

Évaluation du PNUD

Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD présentera son rapport annuel sur l'évaluation pour 2023, ainsi que l'évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle, et l'évaluation de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique.

Le rapport annuel sur l'évaluation porte sur les activités d'évaluation menées en 2023 par le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le programme des Volontaires des Nations Unies. On y synthétise les travaux en lien avec les évaluations du PNUD et les enseignements tirés des évaluations et de la série *Reflections*. On y trouve aussi des informations sur les efforts déployés par le PNUD pour renforcer les évaluations décentralisées par rapport à l'année précédente et les progrès accomplis dans l'amélioration de la qualité de ces évaluations. Le rapport présente également les améliorations constantes apportées au système de gestion des connaissances du Bureau indépendant d'évaluation. On y souligne le rôle de chef de file et l'apport du Bureau indépendant d'évaluation pour ce qui est des synthèses d'évaluations en lien avec les objectifs de développement durable. Le rapport est assorti d'observations de l'administration.

L'évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle porte sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et la viabilité de cet appui. Elle illustre l'évolution de la collaboration du PNUD avec le secteur privé, notamment en matière de durabilité et de financement, et permet de mesurer ses contributions aux niveaux macroéconomique (politiques, incitations et dialogues) et mésoéconomique (développement institutionnel, chaîne de valeur, marché et commerce) ainsi qu'en aval (productivité et pratiques de fonctionnement).

L'évaluation recense les possibilités de renforcer les programmes du PNUD par une plus grande intégration des approches fondées sur le marché et la promotion d'écosystèmes de soutien aux micro, petites et moyennes entreprises qui vont au-delà des institutions publiques nationales. Elle porte également sur la cohérence interne de l'offre du PNUD et sur la pertinence de son cadre politique actuel à l'appui des partenariats avec le secteur privé. Le rapport comporte six recommandations formulées à cet effet. Il s'accompagne d'une réponse de l'administration.

L'évaluation de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique donne une vue d'ensemble de l'appui du PNUD dans ce domaine pour la période comprise entre 2018 et 2024 et des approches stratégiques qu'il a adoptées depuis 2012. Elle passe en revue les stratégies et programmes du PNUD qui visent à accélérer la mise en œuvre des mesures prises aux niveaux mondial, national et local pour promouvoir la santé des écosystèmes et la biodiversité. Il en ressort que le PNUD a joué un rôle important dans la protection, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes et dans la préservation de la diversité biologique. L'appui fourni par le PNUD a permis aux pouvoirs publics et

aux acteurs locaux d'adopter toute une série d'initiatives qui ont des effets bénéfiques sur les plans tant de l'environnement que du développement. Des efforts supplémentaires devront toutefois être déployés pour donner corps à l'ambitieuse initiative du PNUD en faveur de la nature « Nature Pledge ». Compte tenu de l'appauvrissement constant de la biodiversité, le plan d'action à mettre en œuvre à cet effet doit être centré à dessein sur la lutte contre les facteurs à l'origine de la perte de biodiversité et sur l'intensification des pratiques de gestion des écosystèmes et de préservation de la diversité biologique qui ont fait leurs preuves. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation :

Rapport annuel sur l'évaluation, 2023 ([DP/2024/16](#))

Évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle ([DP/2024/17](#))

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle ([DP/2024/18](#))

Évaluation de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique ([DP/2024/19](#))

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique ([DP/2024/20](#))

Point 11

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Libéria ; b) approuver la prolongation de dix-huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne et la prolongation de deux ans du programme de pays pour la République du Congo ; c) approuver la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour le Rwanda.

Documentation :

Prolongation des programmes de pays ([DP/2024/21](#))

Point 12

Fonds d'équipement des Nations Unies

Au titre de ce point, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) présente l'examen à mi-parcours du cadre stratégique pour 2022-2025 et le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2023. Ce rapport rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des trois domaines d'action : a) une transformation économique accélérée, inclusive, diversifiée et verte ; b) l'accroissement des flux de financement public et privé ; c) le renforcement des systèmes de marché et des mécanismes de financement public et privé. Il contient également une analyse de l'efficacité institutionnelle du FENU et les principales conclusions de l'évaluation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Examen à mi-parcours du cadre stratégique du FENU pour 2022-2025 et du rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2023 ([DP/2024/22](#))

Point 13

Volontaires des Nations Unies

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) offre aux citoyennes et citoyens du monde la possibilité de faire du volontariat dans des domaines couvrant les trois piliers du système des Nations Unies, à savoir le développement ; la paix et la sécurité ; les droits humains. Le rapport annuel rend compte de l'exécution du programme des Volontaires des Nations Unies en 2023, deuxième année d'application de son Plan-cadre stratégique pour la période 2022-2025, de son examen à mi-parcours ainsi que de ses efforts visant à accroître les possibilités offertes aux personnes en situation de handicap en tant que volontaires. Des informations concernant les indicateurs de performance pour 2022-2023 et les entités du système des Nations Unies accueillant des Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'un aperçu statistique et une vue d'ensemble de la situation financière du programme figurent dans les annexes I à IV, consultables sur le site Web du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur ([DP/2024/23](#))

Débat consacré au FNUAP

Point 14

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport de la Directrice exécutive sur l'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2022-2025. Ce rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés dans le cadre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025, ainsi que dans l'adoption des stratégies de mise en œuvre préconisée pour faire du FNUAP une organisation qui soit mieux à même de piloter l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs de son plan stratégique. Il doit être lu parallèlement au rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ([DP/FPA/2024/3](#)) et au rapport statistique et financier de 2023 [[DP/FPA/2024/4 \(Part I\)/Add.1](#)], dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires du FNUAP. Le rapport du FNUAP sur les recommandations émises par le Corps commun d'inspection en 2022 [[DP/FPA/2023/4 \(Part II\)](#)] est également disponible.

Le FNUAP a créé une dynamique pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs de son plan stratégique et pour intensifier la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le rapport fait également le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Documentation :

Examen intégré à mi-parcours et rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 [[DP/FPA/2024/4 \(Part I\)](#)]

Examen statistique et financier, 2023 [[DP/FPA/2024/4 \(Part I\)/Add.1](#)]

Rapport sur les recommandations émises par le Corps commun d'inspection en 2023 [[DP/FPA/2024/4 \(Part II\)](#)]

Point 15

Questions financières, budgétaires et administratives

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport concernant l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025. Ce rapport examine le contexte stratégique et financier au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses incidences sur les ressources estimées, les allocations budgétaires et les résultats. Il doit être lu conjointement à l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 [[DP/FPA/2024/4 \(Part I\)](#)] et ses annexes.

Les prévisions de recettes révisées montrent une hausse des recettes par rapport au budget initial. Les recettes prévues pour le cycle au titre des ressources ordinaires et au titre des autres ressources sont estimées respectivement à 1,7 milliard de dollars des États-Unis (contre 1,65 milliard de dollars des États-Unis) et à 4,9 milliards de dollars des États-Unis (contre 4,1 milliards de dollars des États-Unis). La part des ressources ordinaires dans le total des recettes devait toutefois accuser un recul, signe d'un déséquilibre croissant dans les sources de financement.

Au vu de ces estimations, et en vue d'atteindre ses priorités stratégiques, le FNUAP propose des ajustements ciblés au budget intégré. Les activités de développement, qui représentent 88,3 % du total des ressources disponibles, seront augmentées de 20 %, passant de 4,5 à 5,4 milliards de dollars des États-Unis. Le FNUAP propose également d'augmenter le montant des crédits ouverts au titre de son budget institutionnel à hauteur de 872,3 millions de dollars des États-Unis, soit une hausse de 3,9 %. Il convient toutefois de noter que la part du total des ressources allouées au budget institutionnel diminue dans le budget intégré révisé pour 2022-2025 (passant de 16,2 % à 14,3 %).

Le FNUAP présentera également le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours de son budget intégré.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport relatif à l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP.

Documentation :

Examen à mi-parcours et budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ([DP/FPA/2024/3](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ([DP/FPA/2024/8](#))

Point 16

Évaluation du FNUAP

Conformément à la politique d'évaluation révisée du FNUAP ([DP/FPA/2024/1](#)) et aux décisions du Conseil d'administration sur cette question, le rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation ([DP/FPA/2024/5](#)) contient des informations sur les résultats de la fonction d'évaluation aux niveaux centralisé et décentralisé, et sur la contribution à la cohérence des fonctions d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'au développement des capacités nationales d'évaluation. Il présente également le programme de travail et le budget pour 2023 à l'intention du Bureau indépendant d'évaluation.

Le Conseil d'administration examinera également l'évaluation de la résilience organisationnelle du FNUAP à la lumière de sa réponse à la pandémie de COVID-19 ([DP/FPA/2024/CRP.1](#)).

Les observations de l'administration du FNUAP concernant le rapport annuel sur la fonction d'évaluation ([DP/FPA/2024/CRP.5](#)) et les réponses de l'administration à l'évaluation de la résilience organisationnelle du FNUAP à la lumière de sa réponse à la pandémie de COVID-19 ([DP/FPA/2024/CRP.1](#)) sont consultables sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel sur la fonction d'évaluation.

Documentation :

Rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation ([DP/FPA/2024/5](#))

Évaluation de la résilience organisationnelle du FNUAP à la lumière de sa réponse à la pandémie de COVID-19 ([DP/FPA/2024/CRP.1](#))

Point 17

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité à approuver, conformément à sa décision [2014/7](#), la prolongation du programme de pays pour le Rwanda et à prendre note de la prolongation du programme de pays pour la République arabe syrienne.

Documentation :

Document relatif à la prolongation du programme de pays ([DP/FPA/2024/9](#))

Débat consacré à l'UNOPS

Point 18

Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS

Le rapport annuel du Directeur exécutif fera le point sur la mise en œuvre du plan stratégique révisé pour 2022-2025, tel qu'approuvé par la décision 2023/16. Il rendra compte de la réalisation des objectifs d'impact, ainsi que des résultats en matière de fonctionnement et de gestion. Il présentera les enseignements tirés de l'expérience et les domaines qui nécessitent un changement de trajectoire tactique.

Le rapport sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS résume les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan. Sur un total de 43 recommandations, 33 ont été appliquées dans la mesure voulue et 2 ne l'ont pas été ; l'application d'une recommandation est du ressort du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies. La mise en œuvre de six des recommandations en suspens sera achevée d'ici à la fin de 2024 ; une autre se poursuivra jusqu'en 2027.

Dans sa décision 2024/4, le Conseil d'administration « [a] décid[é] que l'examen indépendant de l'application des recommandations closes avant la fin de 2024 sera[it] effectué au début de 2025, à l'exception d'une recommandation qui s'étend jusqu'en 2027, car elle concerne un programme pluriannuel sur la modernisation et la numérisation des processus » ; « [a] rappel[é] sa décision 2023/23 selon laquelle l'UNOPS doit lui soumettre le cahier des charges de l'examen externe indépendant pour suggestions et approbation et pri[é] l'UNOPS de lui soumettre ce cahier des charges à sa deuxième session ordinaire de 2024 » . Le Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS présente au Conseil d'administration, pour examen, commentaires et approbation, le cahier des charges du deuxième bilan d'étape de la mise en œuvre du plan d'intervention global.

Documentation :

Rapport sur l'exécution du plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025 ([DP/OPS/2024/6](#))

Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants sur l'UNOPS ([DP/OPS/2024/7](#))

Cahier des charges de l'examen externe indépendant du plan d'intervention global ([DP/OPS/2024/8](#))

Point 20

Questions diverses

Le Conseil d'administration devrait adopter les 15 décisions examinées lors de la session annuelle de 2024.

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour la session annuelle de 2024

(3-7 juin 2024, New York)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 3 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2024
		3	Débat consacré aux questions communes Audit interne et investigations <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2023, et réponses de l'administration
		19	Évaluation indépendante des fonctions de gouvernance et de supervision des Conseils d'administration
	15 heures-18 heures	4	Déontologie <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2023, et réponses de l'administration
		5	Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels
		2	Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement
		6	Visites sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapport faisant suite à la visite effectuée par le Conseil d'administration en Uruguay
Mardi 4 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD
		7	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, y compris du rapport annuel de l'Administrateur pour 2023 <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, y compris du rapport annuel de l'Administrateur pour 2023 • Rapport du PNUD sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2023 • Annexe statistique, 2023
	15 heures-17 h 30	8	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du CCQAB sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025
			Évaluation du PNUD
		10	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation de 2023 et observations de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD au développement du secteur privé et à la transformation structurelle, et réponse de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique, et réponse de l'administration
Mercredi 5 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP
			Déclaration de la Directrice exécutive
		14	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Examen intégré à mi-parcours et rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 • Rapport statistique et financier 2023 • Rapport du FNUAP sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2023
	15 heures-18 heures	15	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours et budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 • Rapport du CCQAB sur l'examen à mi-parcours et le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025
		16	Évaluation du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation et observations de l'administration • Évaluation formative de la résilience organisationnelle du FNUAP à la lumière de sa réponse à la pandémie de COVID-19 et réponse de l'administration
		17	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Prolongations de programmes de pays
Jeudi 6 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré à l'UNOPS
		18	Déclaration du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur l'exécution du plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025 • Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS • Cahier des charges de l'examen externe indépendant du plan d'intervention global

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
	15 heures-17 h30		Débat consacré au PNUD (suite)
		12	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du cadre stratégique du FENU pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel sur les résultats obtenus par le FENU en 2023
		13	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur
Vendredi 7 juin	10 heures-11 h 30		Débat consacré au PNUD (suite)
		9	Égalité des genres au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des genres pour 2022-2025
		11	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Prolongation des programmes de pays
	11 h 30-13 heures		Débat consacré à l'UNOPS (suite)
		18	Dialogue interactif thématique avec le Directeur exécutif de l'UNOPS
	15 heures-16 heures	20	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2024 • Clôture de la session